



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 12 décembre 2018

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande de Monsieur Jean-Claude Risch auprès de l'administration de la gestion de l'eau concernant une demande pour la réalisation d'un forage de reconnaissance en vue d'un prélèvement d'eaux souterraines aux fins d'abreuvement à Kahler, sur un terrain au lieu-dit « rue Principale » à Kahler, inscrit au cadastre de la commune de Garnich, section A de Kahler, sous le numéro 712/2064, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 19 novembre 2018, référence 17/0941.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 13 décembre 2018 au 25 janvier 2019 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 12 décembre 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire